

## COMMUNE DE CREST-VOLAND (Savoie)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL en date du 13 mars 2026

**Nombre de conseillers :** L'an deux mille vingt-six, le treize mars à 18 heures 30, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Crest-Voland, en séance publique, sous la présidence de monsieur RAMBAUD Christophe, Maire. **Cette convocation fait suite à l'absence de quorum lors du conseil municipal du 09 mars 2026.**

**En exercice :** 11

**Présents :** 06

**Absents :** 05

**Votants :** 08

**Présents :** RAMBAUD Christophe, MOLLIER Christelle, SOCQUET-JUGLARD Magdalène, AINOZ Jean-Louis, BOURGEOIS-ROMAIN Florent, SOCQUET-JUGLARD Pierre.

**Date de la convocation :**  
09/03/2026

**Absents :** GARDET Benjamin pouvoir à BOURGEOIS-ROMAIN Florent, MALINVERNO Jean-Baptiste pouvoir à SOCQUET-JUGLARD Pierre, MORONI Bruno, BELLENGER Thierry, HURLIN Frédéric.

Secrétaire : AINOZ Jean-Louis

**Délibération 2026-03D04 – Attribution de subventions aux associations**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses article L 2121-29, L 2321-1, L 1611-4,  
Vu les demandes de subventions émanant de différentes associations,  
Vu l'avis de la commission des finances du 12 février 2026,

**Le conseil municipal après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés**

- Décide d'attribuer pour l'exercice 2026 les subventions telles que figurant ci-après :

NOM DE L'ASSOCIATION	Montant
APE École de la Petite Ourse	4 575 €
Association des AIJE Crest-Voland Cohennoz	900 €
Collège Emile Allais Megève	
Projets culturels/voyages + FSE	260.00 €
Collège St-Jean Baptiste Megève	
Cantine (2.20 €/repas)	600.00 €
Foyer/projets culturels/voyages	260.00 €
Ski Club la Gentiane	
Fonctionnement	13 000.00 €
Participation location chapiteau	1 000.00 €
Ligue contre le cancer	1 200.00 €
ADMR Val d'Arly	1 215.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>23 010.00 €</b>

- Dit que les crédits nécessaires seront prévus au budget primitif 2026 de la commune (article 65748).

Ainsi délibéré en séance, les jours mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire

Le Maire  
Christophe RAMBAUD

